

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 847

Artikel: Arnold Koller n'y restera pas : qui veut du D.M.F. ?
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019435>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Qui veut du D.M.F. ?

■ (jd) Jean-Pascal Delamuraz n'a fait qu'un passage-éclair au Département militaire : trois ans à peine, c'est court pour marquer de son empreinte une administration et une politique.

La situation risque bien de se reproduire. On voit mal le spécialiste du droit économique Arnold Koller végéter des années durant à la tête des ronds-de-cuir galonnés du DMF. Déjà son parti a annoncé que l'expérience ne serait que provisoire.

Donc, à moins de tomber sur des candidats sur mesure - des Chaudet, Gnaegi ou Chevallaz - à l'aise dans le milieu militaire et satisfaits de faire la tournée des popotes, il faudra s'habituer à voir défiler les têtes du DMF, occupées à lorgner les vacances possibles au sein de départements mieux cotés.

L'affaire peut paraître d'une importance mineure. Erreur : elle révèle une profonde faiblesse dans la di-

rection de la défense nationale. Déjà les "généraux" helvétiques sont de véritables étoiles filantes : nommés à un âge avancé, les commandants de corps décrochent après quatre ou cinq ans, retraite anticipée obligatoire atteinte. Alors qui pour la continuité ? Très probablement, un complexe de représentants de l'industrie et de l'administration militaire dont nous avons dessiné les contours dans ces colonnes (DP 756) : des groupes de travail mixtes qui préparent la planification de l'armement, le groupe "de tête" du DMF (5 représentants de l'industrie, 4 de l'administration) qui détermine les programmes d'armement, et d'autres encore. Et où l'on voit que les milieux privés de la métallurgie notamment jouent un rôle-clé dans la définition des besoins militaires.

Certes cet état de fait s'est développé bien avant le passage de Delamuraz au DMF. Mais la volatilité des chefs

du département ne peut que renforcer cette évolution, où les "besoins économiques" priment la conception politique de la défense. Voir à titre d'exemple la commande de 1200 camions à Saurer et la décision de fabriquer sous licence - donc plus lentement et plus cher - 380 chars Leopard.

Cette évolution devrait inciter le Conseil fédéral à étudier et à proposer une nouvelle distribution des tâches, mieux équilibrée, entre les différents départements. A défaut d'élargir le collège exécutif à 9, voire à 11 membres, il devrait être possible de décharger les départements mammoth - intérieur, justice et police, économie publique - pour étoffer ceux dont la direction ne semble pas provoquer trop de stress. Ou, à l'instar de certaines communes (Lausanne) ou de certains cantons (Valais), pourquoi ne pas renoncer à fixer dans la loi les domaines couverts par chaque département et laisser les magistrats élus négocier entre eux la répartition des tâches, en fonction de leurs préférences et de leurs qualifications ?

NUMERO SPECIAL DE TRAKTANDUM

La Suisse innovatrice

■ (jd) A l'occasion de son cinquième anniversaire, *Traktandum* - une publication qui édite dix fois l'an des fiches d'information sur tous les aspects de la vie communale et cantonale (1) - propose une sélection de brèves nouvelles qu'il a diffusées au cours des cinq dernières années et qui portent sur des solutions, des idées, des projets originaux. Rien de révolutionnaire certes, mais une image de la Suisse locale qui bouge. A titre d'exemple :

Fiscalité

La commune zurichoise d'Opfikon - Glattbrugg est propriétaire d'environ 350 oeuvres d'art. Et ce grâce à son ancien percepteur, qui acceptait que les artistes en difficulté financière s'acquittent de leurs impôts en nature.

Enseignement

Saint-Gall est le premier canton suisse à avoir mis sur pied un programme complet d'éducation sanitaire de l'école infantile à la maternité. Ce

programme ne fait pas l'objet d'une branche particulière d'enseignement mais il est appliqué dans le cadre des différentes disciplines.

Droits politiques

Depuis plusieurs années Yverdon dispose d'une urne mobile dans un bus ; lors des votations, le bus dessert cinq arrêts dans la ville, du vendredi soir au dimanche à midi.

Droit

La ville de Baden communique à chaque habitant toutes les données enregistrées sur ordinateur qui les concernent, avec prière de stipuler les erreurs éventuelles.

Environnement

Le nouveau règlement de constructions de Regensdorf (ZH) stipule que pour les projets de construction sur des parcelles de 1000 m², on doit prévoir un espace de 12 m² pour une installation de compostage.

Depuis septembre 1986 une entreprise privée de taxi, mandatée par les

Transports publics de la ville de Zurich, dessert un quartier qui n'est pas intégré dans le réseau urbain, et ce pour un tarif identique à celui des transports en commun.

Social

Depuis avril 1985, le Service social de la ville de Zurich finance huit communautés d'habitation (36 places). Avec l'aide d'un encadrement minime, des jeunes de 16 à 24 ans y font l'apprentissage de l'autonomie. Il est fait de même pour une maison de 10 pièces qui abrite des personnes âgées.

Le canton de Bâle-campagne a mis en vigueur, au début de 1985, et à titre d'essai, un nouveau tarif médical : le prix de la consultation a été augmenté de 20% alors que les actes techniques (toute forme d'intervention, comme les piqûres, radiographies etc ...) ont été dévalués d'autant. L'objectif est de revaloriser le travail du médecin dans sa relation avec le patient, car, fait peu connu, ce travail est généralement fort mal payé.

(1) adresse utile : Verlag Steiner+Grüniger AG, Haus zum Adler, 8226 Schleithem